

Distr. restreinte
16 juin 2016
Français
Anglais et français seulement

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

Quarante-neuvième session

Genève, 22–24 juin 2016

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Promotion des services d'information fluviale et autres technologies de l'information et des communications (TIC) dans le domaine de la navigation intérieure :

Atelier sur les services d'information fluviale et autres technologies de l'information et des communications au niveau paneuropéen

La mise en œuvre des SIF par la CCNR (État au 20 mai 2016)

Transmis par la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin

La CCNR s'est très tôt investie dans le domaine des SIF. Ainsi, en 2000, elle avait créé un groupe de travail pour établir le premier standard ECDIS Intérieur. Depuis, de nombreux développements sont intervenus dans le domaine des SIF et à ce titre, la CCNR a développé une stratégie SIF qui a été adoptée en 2012¹. L'intention de la CCNR est d'aboutir à une introduction des SIF qui soit non seulement simultanée mais aussi harmonisée le long du Rhin et avec les objectifs suivants :

- Prévention des risques pour la sécurité et le bon ordre de la navigation et des risques émanant de la navigation
- Développement économique de la navigation intérieure.

Compte tenu de l'importante contribution des SIF en matière de sécurité, plusieurs décisions ont été prises par la CCNR.

- Depuis le 1er décembre 2014, les bâtiments naviguant sur le Rhin doivent être équipés et doivent utiliser dans les conditions prévues par l'article 4.07 du Règlement de police pour la navigation du Rhin (RPNR), un appareil AIS Intérieur couplé à un système de visualisation (qui peut être un ECDIS Intérieur). Pour faciliter la mise en œuvre de cette décision, la CCNR a rédigé un guide pratique à l'attention des conducteurs²

¹ www.ccr-zkr.org/files/documents/ris/ris_strategie_resume_fr.pdf et www.ccr-zkr.org/files/documents/ris/ris_strategie_strat_fr.pdf.

² www.ccr-zkr.org/files/documents/ris/brochureAIS_fr.pdf.

- Depuis le 1er décembre 2015, tous les bâtiments et convois transportant des conteneurs doivent faire une annonce par voie électronique conformément à l'article 12.01 du RPNR et au standard des annonces électroniques. Cela permet aux autorités de disposer de l'ensemble des données nécessaires (informations relatives à la cargaison, au voyage, au bateau) et qui pourront être utilisées en cas d'avaries. Pour le batelier qui navigue de Bâle à Rotterdam, grâce à l'annonce par voie électronique, la charge administrative est diminuée : il fait une seule annonce au début du voyage et les autorités se transmettent les informations !

Pour mettre en œuvre ces décisions, la CCNR a adopté plusieurs standards RIS sur la base des propositions des groupes d'experts avec qui elle travaille en étroite collaboration. En effet, les standards ne doivent pas être développés de façon isolée mais ils doivent, d'une part, correspondre à des besoins de la navigation intérieure et d'autre part, pouvoir s'intégrer dans un cadre réglementaire. Ainsi, s'il est important de bien utiliser l'appareil AIS Intérieur, il est également indispensable que cet appareil soit agréé et bien installé. Cela a amené la CCNR, en collaboration avec les groupes d'experts SIF, à développer un standard d'essai des appareils et à exiger l'installation par une société agréée et compétente de l'appareil AIS sur le bateau. Cette chaîne d'exigences permet de s'assurer que l'appareil AIS Intérieur va apporter une réelle plus-value en matière de sécurité. Cet exemple montre qu'en matière de SIF également, la CCNR a une approche globale et transversale : formation du batelier, équipement du bateau et modalités d'utilisation de l'outil.

Les SIF offrent de nombreuses possibilités pour améliorer la sécurité de la navigation intérieure, pour diminuer la charge administrative, pour faciliter le lien avec les autres modes de transport. Les SIF rendent la navigation intérieure plus attractive. C'est pourquoi la CCNR va continuer à promouvoir leur développement et leur utilisation.
